

# Dispositif Emploi Accompagné

## Vos interlocuteurs

Noémie COHEN – Référente Emploi Accompagné, en charge des admissions - 04 72 71 59 60  
Email : [cohen.noemie@ladapt.net](mailto:cohen.noemie@ladapt.net)

Emmanuel LE GOFF – Responsable - 04 72 71 69 85  
Email : [legoff.emmanuel@ladapt.net](mailto:legoff.emmanuel@ladapt.net)

## Public

- Travailleurs handicapés bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail,
- Travailleurs handicapés accueillis dans un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) et ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail,
- Travailleurs handicapés en emploi en milieu ordinaire de travail qui rencontrent des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle,
- Personnes vivant dans le Rhône et sur la Métropole de Lyon.

## Objectifs généraux

- Accompagner vers et dans l'emploi les personnes présentes dans le dispositif, en mobilisant à la fois un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle, en vue de leur permettre d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail,
- Le dispositif comprend un soutien et un accompagnement de la personne, ainsi que de l'entreprise.

## Entrées

- Les personnes accompagnées sont reconnues en qualité de travailleur handicapé et orientées vers le Dispositif Emploi Accompagné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDMPH,
- L'admission est validée par la signature d'un contrat d'engagement bilatéral ou tripartite.

## Déroulement de l'action

L'accompagnement est assuré par un professionnel référent, le **Référent Emploi Accompagné**, lequel intervient au sein même de l'entreprise et apporte un soutien à l'employeur, comme au collectif de travail au sein duquel est intégrée la personne. Il intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Le rôle du **Référent Emploi Accompagné** est :

- D'être l'interlocuteur privilégié de la personne accompagnée,
- De contribuer à faciliter et à objectiver la perception par la personne de la réalité professionnelle,
- D'accompagner l'élaboration du projet professionnel et la recherche d'emploi,
- D'organiser la relation avec l'entreprise,
- D'assurer le recueil et la transmission des informations,
- D'assurer, auprès de la personne, la cohérence des actions menées et des activités proposées,
- De solliciter l'intervention d'un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire lorsque la situation le nécessite.

La personne accueillie pourra intégrer les étapes suivantes, en fonction de ses besoins et de ses capacités :

